

## Des restaurants cannois cibles d'une ingénieuse escroquerie

Vent de panique chez les restaurateurs cannois. Une bande organisée a sévi ces derniers jours dans plusieurs établissements de la ville. Usant d'un stratagème aussi ingénieux qu'inédit dans l'objectif d'escroquer les restaurants.

Un scénario bien rodé. Les pseudo-clients viennent se restaurer. Puis, à l'heure de régler l'addition par carte bancaire sur le terminal de paiement mobile (TPE) que leur tend le serveur, l'un d'eux profite de son inadvertance pour l'échanger avec un autre boîtier !

### Plusieurs dizaines de milliers d'euros

Le voleur aurait un sac en bandoulière et procéderait à l'échange de l'appareil au moment où il le prend entre ses mains pour taper son code. Le serveur ne s'aperçoit de rien et toutes les additions qui suivent créditent le compte bancaire des arnaqueurs... Impa-

rable et indolore. Sauf pour les tiroirs-caisses... À ce jour, sept restaurants cannois du centre-ville ont déjà été victimes de cette astuce délicate. Quelques-uns ont déjà déposé plainte. Pour certains, le vol s'élève à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Alain Lahouti, président du Syndicat des restaurateurs de Cannes, a largement diffusé un appel à la vigilance auprès des professionnels du secteur, les incitant à ne pas laisser les clients s'emparer du fameux boîtier de paiement sans surveillance.

« Il se peut même que les escrocs remplacent l'appareil TPE avec le même autocollant pour éviter que l'établissement remarque le changement », alerte Alain Lahouti.

Aucun détail n'est laissé au hasard. Le nom de l'établissement sur le faux ticket est proche du vrai, mais il est mal orthographié. À une lettre près !

GAËLLE ARAMA

# Nice : douze ans de réclusion pour avoir poignardé son rival

Une bagarre dans la cité des Moulins en mai 2019 avait failli tourner au drame. Yanis, blessé d'un coup de couteau, était resté dix jours dans le coma.

Son agresseur Hamza Lounis s'est présenté libre en bermuda à son procès devant la cour d'assises, avec la même désinvolture que lors de ses précédentes confrontations à la justice, quand il était plus jeune. Au moment du verdict, hier soir, il a fondu en larmes et s'est écroulé dans les bras de son père. Enfant de la cité des Moulins, il comptait déjà cinq condamnations. À l'issue de deux jours de procès, une sixième est venue s'ajouter. La plus lourde : douze années de réclusion criminelle. Une éternité quand on a vingt ans.

### Un garçon livré à lui-même

Le procès s'est déroulé quasiment sans témoin. Ceux qui ont assisté à la scène de l'agression le 19 mai 2019 feignent de n'avoir rien vu ou sont frappés d'une soudaine amnésie. Le propre père de l'accusé, une fois le coup de couteau donné, dit avoir paniqué. Le commerçant a nettoyé le sang et s'est empressé d'envoyer son fils chez sa mère à Saint-Nazaire. Une mère absente au procès de son fils, un garçon livré à lui-même depuis trop d'années... y compris devant la cour et les jurés.

Avec son physique fluet d'adolescent, il

n'a pas supporté d'être malmené par un plus grand et plus fort que lui. Les avertissements de la justice, il les a oubliés dans le feu de l'action. Entré dans un bar de la place des Amaryllis, il s'est saisi d'un couteau et a frappé Yanis, celui qui avait osé le défier. « Je n'ai pas vu le couteau. J'ai senti un liquide chaud couler. Je l'ai vu partir et j'ai perdu connaissance », raconte la victime, qui a laissé M<sup>e</sup> Florian Fouques le représenter sur le banc de la partie civile. L'origine de la bagarre ? Peut-être le prêt d'un vélo. La présidente Bonnici a tenté d'en savoir davantage mais les protagonistes sont peu loquaces.

M<sup>e</sup> Fouques rappelle comment, dans ce genre de quartier marqué par la violence, « un incident banal au sujet d'un vélo peut prendre des proportions ahurissantes ».

### Incapacité permanente de 45 %

« Le comportement de l'accusé me fait dire qu'il est d'une extrême dangerosité », souligne le conseil de la victime. Le coup n'apparaît pas comme un geste de défense mais bien comme un coup de poignard, porté de bas en haut. La lame est entrée quasiment à la verticale au niveau du trapèze, à gauche du cou du jeune homme et s'est enfoncée sur 10 cm. Yanis Mirouzi en est sorti vivant après

dix jours de coma, mais son incapacité permanente est de 45 % et les douleurs endurées, sur une échelle de sept, sont fixées à cinq.

### 15 ans requis

De sa voix de stentor, l'avocat général Christophe Raffin a requis quinze ans de réclusion hier matin. « Le juste milieu », argumente le magistrat aixois, qui considère qu'il s'agit « d'une tentative de meurtre, la peine maximale étant de trente ans de réclusion ». L'avocat général a regretté que les nombreuses violations du contrôle judiciaire du jeune homme n'aient pas été sanctionnées : « Cela a sans doute contribué à son sentiment d'impunité. »

En défense, M<sup>e</sup> Daniel Tamisier, peu aidé par ce jeune client qui n'a pas su avoir le comportement approprié, a plaidé pour que le geste d'Hamza Lounis soit considéré comme « des violences volontaires », un délit. « Un mélange de peur et d'adrénaline conduit à cet unique coup », insiste l'avocat, qui reproche à la victime d'avoir voulu « mettre à l'amende » l'accusé et de l'avoir frappé en public. « À la vue du sang, Hamza s'est enfui en courant », rappelle la défense, « choqué par son propre geste, un acte réactionnel ». Un geste criminel, ont estimé la cour et les jurés.

CH. P.